

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU (C.C.P.L.) – FONDS DE CONCOURS POUR L'ANNEE 2017**

Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire, rappelle au Conseil municipal que le Conseil communautaire, réuni le 29 mars 2016, a autorisé le Président de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau à créer un fonds de concours, à compter de 2016, pour les communes membres de l'E.P.C.I.

**CONSIDERANT** que le fonds de concours maximum attribué à chaque commune correspond à 30 % du coût d'un ou plusieurs investissements,

**CONSIDERANT** que le montant individualisé pour chaque commune est plafonné et fixé par délibération du Conseil communautaire sur la base des critères de la Dotation de Solidarité Communautaire amputée de 10 % du foncier bâti communal des zones d'activités communautaires,

**CONSIDERANT** que, pour l'année 2017, il est proposé de solliciter le versement de ce fonds pour les travaux de réhabilitation de la place Jeanne d'Arc (travaux de voirie et d'accessibilité hors équipement), selon le tableau de financement suivant :

Dépenses (H.T.)	Financement
Réhabilitation de la place Jeanne d'Arc ..... 190 006.50 €	Budget général de la commune..... 159 214.76 €
	Fonds de concours C.C.P.L..... 30 791.74 € montant individualisé - délibération du Conseil communautaire n° 125-07

**VU** l'avis favorable de la commission « Finances - Travaux - Agriculture » en date du 12 octobre 2017,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire,

**APRES** en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE :**

- la proposition de versement de fonds de concours pour l'année 2017 et son dispositif ;
- le montant maximum attribué à la commune, soit 30 791.74 € ;

**SOLLICITE** le versement de ce fonds pour une opération de voirie selon le tableau de financement ci-dessus,

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 25/10/2017

Reçu en préfecture le 25/10/2017

Affiché le

ID : 029-212901052-20171025-2017508-DE

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	29
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 20 octobre 2017.

**Le Maire,**

**Laurence CLAISSE.**

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

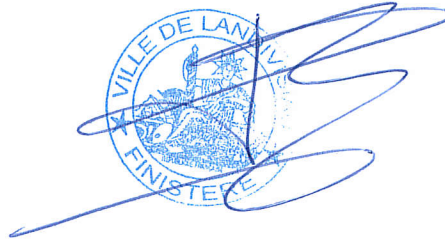
En Préfecture, le...~~2.5.OCT.2017~~

Et de la publication, le...~~2.5.OCT.2017~~

Fait à Landivisiau, le...~~2.5.OCT.2017~~

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL



A large, stylized blue ink signature, likely belonging to Pascal Nantel, is written across the bottom left of the page.